

**CHAMPAGNE**  
MÉTROPOLE

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT DE L'AUBE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

Deliberation certifiée exécutoire  
Reçue par le Représentant de l'Etat le/Affichée le

23/12/20 1 23/12/20

Pour le Président et par délégation

Le Directeur Général Adjoint

Francois-Julien DEFERT



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020**

Date de convocation et d'affichage : 09 décembre 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

**Présents :**

ABEL JEAN-PIERRE	GARNERIN David	NINOREILLE Francine
BACHMANN Jean-Marie	GATOULLAT Marcel	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BAGATTIN Mélanie	GAUTHIER Anne-Sophie	OUADAH Karima
BAROIN François	GERARD Fabien	PAUWELS Cécile
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	POIVEZ Kevin
BAZIN-MALGRAS Valérie	GIRARDIN Olivier	PORTIER-GUENIN Françoise
BEAUSSIER Jean-Marie	GONCALVES José	POTTIER Denis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	QUINTART Sylvie
BILLET André	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	RAGUIN Jacky
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	REHN Yves
BLANCHON David	GUITTON Jordan	RENOIR Gilles
BLASCO Thierry	GULTEKIN Gulcan	RESLINSKI Jean-François
BLASSON Christian	GUNDALL Philippe	RICHARD Sophie
BOICHUT Daniel	HANDEL William	RICHARD Vincent
BOISSEAU Dominique	HELIOT-COURONNE Isabelle	ROBLET Bernard
BOUDADI Rachida	HENNEQUIN Virgil	ROUSSELOT Nicole
BRET Marc	HENRI Pascal	SAINTON Michel
BURRI Marie-Luce	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
BUTAT André	HIRTZIG Jack	SEBEYRAN Marc
CASTEX Jean-Marie	HONORÉ Nicolas	SERRA Frédéric
CHALVET Marie-Ange	HOUARD Bruno	SIMON Eric
CHAMPAGNE Anicet	HUBINOIS Alain	SOMSOIS Hervé
CHAMPAGNE Bernard	HUMBERT Christophe	THIENOT Régis
CHOISELAT Emmanuel	JOLLIOT Marie-France	THOMAS Christine
COCHET Jean-Michel	JOUAULT Gervaise	VIART Jean-Michel
CORNEVIN Jean-Pierre	KIEHN Patricia	VOLHUER Michel
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	ZAJAC Anna
DAHDOUH Fadi	LANOUX Claudie	
DA ROCHA Katia	LE CORRE Marie	
DAUTET Loëtitia	LEBECQ Jérémy	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	
DEHARBE Dominique	LEDOUBLE Catherine	
DELAITRE Guy	LEMELAND Caroline	
DENIS Valéry	LEMELLE Flavienne	
DESROUSSEAUX Pascal	LEPRINCE Didier	
DRAGON Jean-Luc	LEQUIEN Ombeline	
DRIAT Boris	LEROY Marie-Thérèse	
DUCHÊNE Annie	LEYMBERGER Brigitte	
DUQUESNOY Olivier	MAGLOIRE Arnaud	
DUSACQ Maxime	MALARMEY Michelle	
FARINE Bruno	MANDELLI François	
FINOT Patrick	MARTY Rémy	
FLEURET Dominique	MEIRHAEGHE Jean-François	
FRAPIN David	MEIRHAEGHE Sonia	
GACHOWSKI Jacques	MENNETRIER Nicolas	
GARIGLIO Elisabeth	MONTAGNE Jean-Jacques	
GAURIER Claude	MOSER Alain	

**Représentés :** MARTINOT Bruno par BEAUGRAND Joël,

**Excusés et ont donné pouvoir :** BRANLE Christian à ABEL Jean-Pierre, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, BECARD Francis à BAROIN François, CHEVALIER Bertrand à SERRA Frédéric, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, GAURIER Marlène à REHN Yves, CAFFET-VIARDOT Gaëlle à BAZIN-MALGRAS Valérie,

**Absents et excusés :** VAN DE ROSTYNE Alain, CHOMAT Christophe, PETIT Christine, ROUSSEAU Pauline, GRIENENBERGER Daniel.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Ombeline LEQUIEN

<b>DELIBERATION N°09</b>	<b>Modification de l'organisation du Forum Avenir Etudiant 2021 – Tenue du FAE virtuelle et dématérialisée</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Marc SEBEYRAN</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>122</b>	<b>130</b>	<b>130</b>			

**Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020

### MODIFICATION DE L'ORGANISATION DU FORUM AVENIR ETUDIANT 2021 TENUE DU FAE 2021 VIRTUELLE ET DEMATERIALISEE

Annexe : Modèle-type Convention de partenariat  
Règlement du Forum Avenir Étudiant 2021

#### Exposé

Lors de sa séance du 08 octobre 2020, le Conseil communautaire a approuvé la tenue et les modalités d'organisation de l'édition 2021 du Forum Avenir Etudiant (FAE), devant se déroulant les 21, 22 et 23 janvier 2021 au CUBE TROYES CHAMPAGNE EXPO.

Or, l'évolution défavorable de l'épidémie de COVID 19, la déclaration d'un nouvel état d'urgence sanitaire perdurant, à ce jour, jusqu'au 16 février 2021 et les mesures sanitaires restrictives accompagnant ce dernier ne permettent pas, aujourd'hui, de maintenir l'évènement tel que conçu initialement tout en garantissant la sécurité des visiteurs et des exposants.

C'est pourquoi, il devient nécessaire de repenser l'organisation de ce forum, en mettant en place une édition dématérialisée de ce FAE 2021, grâce à des outils virtuels tout en offrant une égale visibilité aux exposants.

Ce faisant, le modèle-type de convention à conclure avec les différents partenaires institutionnels et privés, ainsi que le règlement du forum avenir étudiant ont dû être modifiés en conséquence.

C'est l'objet des dispositions de la présente délibération.

#### Décision

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la modification des modalités d'organisation de ce « Forum Avenir Étudiant Edition Troyes 2021 » décrites au sein de la présente délibération en proposant une édition dématérialisée de l'évènement ;**
- **D'APPROUVER les modifications du Règlement du « Forum Avenir Étudiant Edition Troyes 2021 » en lien avec cette dématérialisation ;**
- **D'APPROUVER la convention de partenariat type, à conclure avec les partenaires intéressés, étant précisé que ce modèle sera personnalisé en fonction des**

partenaires retenus sans que cette personnalisation ne puisse induire ou pour conséquence un bouleversement de l'économie générale du contrat ;

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions de partenariat ainsi que tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir à l'organisation de ce « Forum Avenir Étudiant Edition Troyes 2021 ».

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**FORUM AVENIR ETUDIANT 2021  
21, 22 et 23 janvier 2021  
CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE  
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE  
ET XXXXX**

**La présente convention est conclue entre :**

**Troyes Champagne Métropole**, ayant son siège 1, place Robert-Galley à 10 000 Troyes, représentée par son Président, Monsieur François BAROIN, autorisé par délibération du Conseil Communautaire n° ... du .../.../2020,

**ET**

**XXXXXX**, ayant son siège ....., représenté(e) par ....., ci-après dénommé « le partenaire ».

**Préambule**

Fort du succès des éditions précédentes du « Forum Avenir Etudiant » de Troyes, Troyes Champagne Métropole, en partenariat avec le Rectorat de Reims, les Services Départementaux de l'Éducation Nationale et avec le soutien financier de la Région Grand Est, organise sa nouvelle édition dématérialisée qui se tiendra les 21, 22 et 23 janvier 2021.

En écho à l'édition rémoise destinée aux lycéens des départements de la Marne et des Ardennes, le « Forum Avenir Etudiant – Edition Troyes 2021 » (ci-après « l'opération ») a pour objectif premier d'informer et d'orienter les lycéens aubois et haut-marnais, issus prioritairement des classes de Terminale, sur les formations post-baccalauréat de la Région Grand Est, mais aussi sur un panel de formations nationales.

Porteur du projet, Troyes Champagne Métropole entend nouer des partenariats forts avec différents acteurs de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante de son territoire.

Dans le cadre de cette organisation, l'Agglomération souhaite ainsi informer les lycéens et étudiants sur leur orientation post-bac, et contribuer à renforcer la position de Troyes, pôle important d'enseignement supérieur de la Région Grand Est.

### **Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention**

Troyes Champagne Métropole et le partenaire affichent leur volonté de nouer une collaboration afin de sensibiliser les lycéens et les étudiants aux questions liées à la vie étudiante et au quotidien étudiant.

Troyes Champagne Métropole et le partenaire ont donc conclu cette présente convention afin d'apporter un soutien logistique à l'organisateur de l'opération et une visibilité optimale au partenaire sur tous les supports déclinés de l'opération.

### **Article 2 : Contenu opérationnel de la convention**

Les deux parties se sont entendues quant à la contribution de chacune d'entre elles.

#### **Article 2-1 : Engagements du partenaire**

Le partenaire s'engage à :

- Financer une ou plusieurs actions permettant la bonne tenue de l'opération à hauteur d'un montant de 300 euros minimum (en réel ou valorisé).
- L'action consistera à .....

#### **Article 2-2 : Engagement de Troyes Champagne Métropole**

Troyes Champagne Métropole s'engage quant à elle à :

- Conférer à XXXX, son statut de partenaire, se différenciant des exposants.
- Disposer le logo du partenaire, aux côtés de ceux des autres partenaires, dans le bandeau prévu à cet effet et intégré au visuel principal de l'évènement. Ce visuel portant la mention ou le logotype du partenaire est soumis préalablement pour validation au partenaire. Afin d'assurer la visibilité des logos des partenaires sur l'ensemble des supports de promotion de l'évènement, ce visuel sera déployé sur tout document de communication lié à la manifestation (affiche, brochure, flyer, invitations, bache extérieure, etc). Les logos des partenaires pourront être légèrement adaptés en fonction des contraintes techniques liées notamment au respect de la charte graphique du visuel (réserve blanche ou noire totale). Celles-ci s'appliquent à l'ensemble des logos présents sur le visuel.
- Mettre à disposition gratuitement « un stand virtuel » lui permettant de présenter sa structure et ses activités et exposer sur le site internet prévu à cet effet.
- Le comité d'organisation se réserve le droit de faire modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général de la manifestation.

### **Article 3 : Emplacement du partenaire durant l'opération**

Les parties s'entendent pour échanger, en amont sur l'emplacement réservé au partenaire, avant établissement définitif du plan dématérialisé de la manifestation. Le Partenaire donne à Troyes Champagne Métropole son accord pour l'emplacement proposé, avant le XX décembre 2020. À la suite de ce temps d'échange, TCM arrêtera définitivement le plan de la manifestation.

### **Article 4 : Résiliation**

En cas d'inexécution par l'une des deux parties, d'une de ses obligations mises à sa charge au titre de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit et sans délais sur demande par lettre recommandée avec accusé de réception constatant l'inexécution.

Toutefois, en cas de force majeure empêchant l'une des parties d'exécuter ses obligations, les parties se rencontreront pour tenter d'y remédier ; à défaut, la présente convention sera résiliée de plein droit sans versement d'indemnité de part et d'autre.

### **Article 5 : Prise d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter du jour de sa signature et pour toute la durée de l'organisation et du déroulement de l'édition 2021 de l'opération. Elle prendra fin à l'issue de l'opération, le samedi 23 janvier 2021 à 18 heures.

### **Article 6 : Litiges**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Troyes, le .....

**Pour Troyes Champagne Métropole,  
Le Président,**

**Pour XXXX  
Le Partenaire**

**FORUM AVENIR ETUDIANT DE TROYES**  
**Jeudi 21, vendredi 22 et samedi 23 janvier 2021**

**REGLEMENT DU FORUM AVENIR ETUDIANT 2021 DEMATERIALISE**

**Article 1 : Tenue des stands virtuels**

- ◆ Chaque exposant sera doté d'un « stand » virtuel avec un accès personnalisé (éléments fournis par l'organisateur, à savoir : Troyes Champagne Métropole).
- ◆ Chaque exposant devra fournir pour sa structure :
  - Une fiche descriptive de l'établissement comprenant notamment :
    - Le logo de l'établissement,
    - Une vidéo de présentation,
  - Une fiche par formation proposée par l'établissement comprenant notamment :
    - Une vidéo explicative sur la formation proposée,
    - Une fiche « téléchargeable » par le visiteur,
- ◆ Pour valider la réservation, **le contrat** doit être transmis à Troyes Champagne Métropole, **par voie postale**, impérativement avant le lundi 06 janvier 2020 à l'adresse suivante : Troyes Champagne Métropole, 1 Place Robert GALLEY, 10 000 TROYES, à l'attention de M. Pierre-Henri CHUTRY.

**Pour toute demande d'ordre technique :**

**S'adresser auprès des correspondants techniques cités en fin de Règlement.**

- ◆ Tout stand virtuel attribué **doit être « occupé » pendant les trois jours et sur la totalité des plages horaires d'ouverture afin de répondre aux questions des visiteurs via les outils de communication dématérialisés prévus à cet effet.**
- ◆ Les outils de communication utilisés doivent être en correspondance avec l'objet du salon.
- ◆ Chaque exposant devra respecter la « philosophie non commerciale du Forum » : est interdite toute forme de transaction commerciale, vente sauf autorisation expresse de l'organisateur.
- ◆ Chaque exposant devra s'en tenir à un rôle de transmission d'informations les plus complètes et les plus objectives possibles.
- ◆ Sont interdits les jeux, tombolas ou toutes animations susceptibles de perturber les autres exposants, sauf autorisation expresse du comité d'organisation.



♦ Pour tenir compte de la situation sanitaire actuelle, ce règlement est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de l'épidémie de COVID19 et des contraintes imposées par le Gouvernement et les instances communautaires et municipales (arrêtés).

## **Article 2 : Horaires**

♦ *Horaires d'ouverture au public : le jeudi 21 janvier 2021 et le vendredi 22 janvier 2021 de 9h00 à 17h00, le samedi 23 janvier 2021 de 10h00 à 16h00.*

## **Article 3 : Informations complémentaires**

♦ L'organisateur : Troyes Champagne Métropole se réserve le droit de statuer à tout moment sur les cas litigieux ou non prévus au Règlement du Forum Avenir Étudiant 2021.

♦ De fait, en s'inscrivant, chaque exposant accepte le présent règlement.

♦ Ce forum se verra doté d'un site internet dédié nécessaire à sa bonne tenue.

♦ La tarification sera fournie aux exposants et fera l'objet d'une décision tarifaire complémentaire.

### **Renseignements et contacts :**

**Troyes Champagne Métropole / Pôle Enseignement Supérieur – Recherche - Vie Étudiante et Maison du Patrimoine**

**Loïc FEUGEY**

@ : [loic.feugey@troyes-cm.fr](mailto:loic.feugey@troyes-cm.fr)

**TEL: 03.25.81.78.13.**

**Nadia EL ARIF**

@ : [nadia.elarif@troyes-cm.fr](mailto:nadia.elarif@troyes-cm.fr)

**TEL: 03.25.81.78.13.**

**Pierre-Henri CHUTRY**

@ : [ph.chutry@troyes-cm.fr](mailto:ph.chutry@troyes-cm.fr)

**TEL: 03.25.81.78.11.**

## Budget prévisionnel 2021

CHARGES	Montant TTC	PRODUITS	Montant TTC
Location	10 000,00 €	Subvention et autre participation	1 000,00 €
Troyes Champagne Expo - Exploitation prologiciel	10 000,00 €	CROUS de Reims	1 000,00 €
Frais de bouche	400,00 €	Location de stands (sur une base de 63 stands)	8 560,00 €
Repas organisation + repas conférenciers et vidéaste	400,00 €	Location de stands	8 560,00 €
Frais de personnel	36 500,00 €	A la charge de TCM	38 463,00 €
Personnel à la charge de TCM	36 500,00 €		
Communication	1 123,00 €		
Abris bus - Impression des affiches	123,00 €		
Publications sur les réseaux sociaux	500,00 €		
Vidéo promotionnelle et explicative site internet FAE 2021	500,00 €		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>48 023,00 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>48 023,00 €</b>

Pour rappel le budget réalisé de l'édition du FAE 2020, se décompose de la manière suivante :

CHARGES	Montant TTC	PRODUITS	Montant TTC
<b>LOCATION</b>	49 232,22 €	<b>SUBVENTION</b>	18 353,00 €
Location et exploitation Cube-Troyes Champagne Expo (après remise) + SSIAP	49 232,22 €	Région Grand Est	18 353,00 €
<b>MATERIEL</b>	904,54 €	<b>LOCATION DES STANDS</b>	14 520,00 €
Bouteilles d'eau à destination des exposants	374,42 €	Location de stands	14 520,00 €
Services techniques (barrières, stands toilés...)	300,00 €		
Fournitures stands	28,16 €	<b>PARTENAIRES</b>	1 200,00 €
Rouleaux nappes	201,96 €	CROUS de REIMS	1 000,00 €
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	42 794,81 €	Occupation espace rafraichissement	200,00 €
Chargé de sécurité	2 460,00 €		
Agents de sécurité	4 083,46 €		
Personnel organisateur / charge TCM	36 251,35 €	<b>A LA CHARGE DE TCM</b>	80 323,42 €
<b>TRANSPORT</b>	18 313,00 €		
Transport des lycéens	18 313,00 €		
<b>COMMUNICATION</b>	169,20 €		
Campagne publicitaire - abris bus	169,20 €		
<b>PROTOCOLE / FRAIS DE BOUCHE</b>	2 982,65 €		
Cocktail inauguration	492,25 €		
Collation exposants	1 980,00 €		
Repas organisation	510,40 €		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>114 396,42 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>114 396,42 €</b>